



Esch-sur-Alzette, le 11 juin
2019

Collège des Bourgmestre et
Echevins

B.P. 145L-4002 Esch-sur-
Alzette

Monsieur le Maire,

Madame, Messieurs les Echevins,

- Considérant le manque d'informations précises quant à l'avenir de l'école en forêt et de l'éducation à l'environnement,
- Considérant que Madame l'échevine compétente, n'a pas pu fournir des réponses adéquates à toutes les questions posées par les conseil(l)ère(s) communaux lors de la séance publique du 24 mai 2019 quant au projet « Waldschoul-Maison Relais »,
- Considérant que les services communaux que représentent l'école en forêt et l'éducation environnementale sont trop importants pour la ville d'Esch-sur-Alzette et ses enfants pour que leur avenir soit laissé dans le doute,

Conformément à la loi communale et au règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, je me permets d'adresser les questions suivantes à Madame l'échevine responsable de l' « Enseignement » et des « Structures d'accueil » :

- Suite à la réglementation via l'agrément de la Maison Relais Waldschoul des après-midi de loisirs ayant lieu pendant les vacances d'été, Madame l'échevine peut-elle m'éclairer sur les procédures d'inscription en vigueur ?
- Etant donné la prise en charge des après-midi de loisirs par les chèques-services d'accueil, il n'est en effet pas clair si les parents souhaitant inscrire leurs enfants pour ces activités, doivent obligatoirement les inscrire sur une liste d'attente d'une maison relais en général, voire la future maison relais Waldschoul en particulier. Dès lors, Madame l'échevine peut-elle me dire si les enfants non-inscrits dans une maison relais quelconque, n'auront plus accès aux après-midi de loisirs de l'école en forêt pendant les vacances d'été ?
- Concernant, le transfert de la responsabilité de l'éducation à l'environnement de la mairie d'Esch au Ministère de l'Environnement, Madame l'échevine peut-elle nous préciser la nouvelle détermination de ce service d'éducation ? A qui incombe désormais la détermination de l'activité pédagogique de l'éducation à l'environnement ? Que restera-t-il en substance de l'éducation à l'environnement, telle qu'elle a été dispensée jusqu'à présent ? Etant donné, la disparition du bureau des enseignantes de l'éducation à l'environnement suite à la rénovation de l'école en forêt, qu'advient-il au matériel pédagogique stocké dans cet endroit ? Ce matériel sera-t-il réutilisé par la suite dans le cadre de la nouvelle forme de l'éducation à l'environnement ?

- Enfin, comme la maison relais Waldschoul disposera suite aux rénovations de deux salles de cours permettant la dispense d'un cours à l'éducation environnementale durant les horaires d'école, Madame l'échevine peut-elle nous dire comment elle compte précisément organiser le roulement entre l'utilisation de ces salles fonctionnelles pour l'éducation environnementale et son usage dans le cadre des activités de la maison relais ? Etant donnée l'usage partagée des infrastructures pour l'éducation environnementale d'un côté et la maison relais de l'autre qu'advient-il du concept de la « classe de séjour » à l'école en forêt ?
- Toujours en rapport avec la coordination entre différentes activités prestées à l'avenir dans les nouvelles infrastructures de l'école en forêt, comment Madame l'échevine peut-elle nous renseigner précisément sur les modalités de transports prévus afin d'organiser les déplacements entre l'école et la maison relais ? Madame l'échevine a-t-elle prise en compte l'éventualité d'une circulation automobile croissante dans cette zone naturelle, suite au déplacement de parents venant chercher leurs enfants à des horaires différents ? Dans l'affirmative, comment Madame l'échevine souhaite-t-elle éviter un tel trafic ?
- Concernant le projet d'extension de l'éducation à l'environnement sur deux autres sites, à savoir le centre d'accueil Ellergronn et le Escher Déierepark , Madame l'échevine peut-elle nous confirmer que les responsables de ces sites ont bien été informés de ce projet et impliqués dans l'élaboration d'un concept pour la future éducation environnementale ? Dans l'affirmative, quelles sont leurs propositions ou bien quels sont les démarches concrètes prévues afin de mettre en œuvre ce projet pédagogique ?

- Etant donné le caractère régional, voire nationale de la gestion de l'éducation environnementale sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, Madame l'échevine peut-elle nous dire si cela implique que des élèves d'autres localités aient droit à ce service ? Dans l'affirmative, comment Madame l'échevine compte-t-elle faire pour que tous les élèves eschois conservent le droit d'accès privilégié à ce service ? Quelle est d'ailleurs la capacité d'accueil en élèves de ces structures, sachant qu'à peu près 4200 élèves dont 290 classes ont profité de l'éducation à l'environnement sur le site de l'école en forêt ? Quel est le nombre et la qualité de personnel prévu pour l'encadrement de l'éducation à l'environnement sur ces différents sites ?
- Enfin lors de votre présentation du projet « Waldschoul Maison-Relais » au conseil communal du 24.05.2019, vous n'avez pas donné réponse aux questions suivantes posées par moi-même en vertu de conseillère communale : Quand est-ce que se terminent les travaux de rénovation de l'école en forêt et quand est-ce que la maison relais et la nouvelle forme d'éducation à l'environnement est-elle prête à fonctionner ? De même, sur quels critères les 40 chaises de la Maison Relais Waldschoul sont-elles attribuées ? Selon des informations parues dans la presse, la Maison-Relais Waldschoul deviendrait une annexe de l'école du Brill. Dans l'affirmative, Madame l'échevine peut-elle justifier ce choix ?

Dans l'espoir d'une réponse détaillée et rapide, je vous prie d'agréer Madame l'échevine, l'expression de mes salutations respectueuses,

Line Wies

Conseillère communale